

## **Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État**

*Adoptée par le Conseil d'administration de l'Association des Maires de la Charente-Maritime  
le 2 juillet 2015*

Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les 3 prochaines années, l'Etat va progressivement diminuer ses concours financiers de 11 milliards d'euros jusqu'en 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans le même temps qu'il s'en désengage financièrement, l'Etat reporte la charge de ses politiques publiques sur les collectivités locales : réforme des rythmes scolaires, obligation de mettre en ligne les documents publics sous format électronique, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, etc.

Prises entre ces deux flux, nos communes et intercommunalités sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle qu'elles ne peuvent résoudre ni par une hausse mécanique de la fiscalité, ni par une baisse de la qualité des services qu'elles offrent à leurs administrés.

Quelle que soit l'ampleur des efforts déjà entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

Au même titre que l'Association des Maires de France, l'Association des Maires de Charente-Maritime engage aujourd'hui une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises.

L'Association des Maires de la Charente-Maritime rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale, creuse les inégalités entre communes et communautés et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

C'est pour toutes ces raisons que l'Association des Maires de la Charente-Maritime soutient la demande de l'AMF de réviser le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier, afin de sauvegarder l'investissement et les services publics locaux.

En complément, elle demande :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais perçus par l'Etat sur le produit de la collecte des impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux,
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.